



A 2 AUTO

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10.000 Euros

Siège Social : ZA Les Grandes Vignes
70150 MARNAY

798 911 541 RCS VESOUL

**Rapport du Commissaire à la transformation
et du Commissaire aux comptes sur la transformation de la société
« A 2 AUTO », société à responsabilité limitée,
en société par actions simplifiée**

Siège Social
2 rue Jules Emile Zingg
BP9 25409
EXINCOURT Cedex
Tél : 03 81 71 72 10
Fax : 03 81 71 72 20
consultis-audit.fr

Agence d'Annecy
Immeuble "L'Axial"
30 Route des Creusettes
74330 POISY
Tél. : 04 50 24 84 60
Consult-ec.fr



A 2 AUTO

SARL au capital de 10.000 €

**ZA Les Grandes Vignes
70150 MARNAY**

798 911 541 RCS VESOUL

Rapport du Commissaire à la transformation et du Commissaire aux comptes sur la transformation de la société « A 2 AUTO », société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 22 juin 2026, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2025, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 1.204.456 €, contre 1.028.229 € pour l'exercice précédent. Le résultat net s'élève à 94.106 €, contre 66.267 € pour l'exercice précédent, portant les capitaux propres à 451.555 € ;

Siège Social
2 rue Jules Emile Zingg
BP9 25409
EXINCOURT Cedex
Tél : 03 81 71 72 10
Fax : 03 81 71 72 20
consultis-audit.fr

Agence d'Annecy
Immeuble "L'Axial"
30 Route des Creusettes
74330 POISY
Tél. : 04 50 24 84 60
Consult-ec.fr

- L'actif immobilisé de la société au 30 septembre 2025 s'élève à 221.523 € et est essentiellement constitué :
 - du poste fonds commercial pour un montant net de 215.990 € ;
 - de matériels et outillages pour un montant net de 2.292 € ;
 - d'autres immobilisations corporelles pour un montant net de 3.222 €.L'actif circulant s'élève à 427.714 €, dont 30.125 € de stock de marchandises, 108.600 € de stock de véhicules d'occasion, 43.809 € de créances clients et 239.316 € de disponibilités.
L'actif est financé par les capitaux propres à hauteur de 451.555 €, par les emprunts à hauteur de 54.342 € et par les comptes courants d'associés à hauteur de 15.933 €, le solde étant financé par les dettes courantes liées à l'exploitation (dont 76.877 € de dettes fournisseurs et 30.361 € de dettes fiscales et sociales).
- La situation comptable intermédiaire établie au 31 mai 2026, qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, révèle un chiffre d'affaires de 706.596 € et un résultat net de 46.686 €, portant les capitaux propres à 498.242 € à cette date.

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'est stipulé dans les actes relatifs à l'opération de transformation.

Fait à EXINCOURT,
Le 23 juillet 2026

**Commissaire aux comptes et à la
transformation**

SAS CONSULTIS AUDIT

SAS CONSULTIS AUDIT

Société d'Expertise Comptable

Emilie MOUTAUD

Commissaire aux Comptes

25409 EXINCOURT CEDEX

Tél. : 03.81.71.72.10 - Fax : 03.81.71.72.20

819 840 059 RCS BELFORT